



## LE PRÊT ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE

La Caf du Calvados peut vous aider à acquérir un ordinateur, une tablette, un scanner, une imprimante, avec le «Prêt Equipement Numérique».

### **Montant du prêt :**

Dans la limite de 500 €

### **Remboursements :**

En 24 mensualités maximum, prélevées sur vos prestations.



**Les achats sur internet ou entre particuliers sont exclus.**

Familles	Jeunes de 16 à 25 ans (veille des 25 ans) non étudiants ou étudiants salariés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Percevoir des prestations familiales et/ou sociales de la Caf du Calvados.</li> <li>• Avoir la charge, au sens des prestations familiales d'au moins 1 enfant né ou à naître (ouverture de droit à compter du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse en cas de droit à la prime naissance).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Percevoir une aide au logement de la Caf du Calvados.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un quotient familial inférieur ou égal à 850 €* à la date du dépôt de la demande.</li> </ul>	

\* Pour les allocataires dont le quotient familial se situe entre 651 € et 850 €, les demandes seront étudiées par la Commission sociale de la Caf.

- *Ce prêt est cumulable avec le prêt équipement ménager-mobilier.*
- *Pour toute nouvelle demande, une année de carence est imposée après la dernière échéance du remboursement du prêt.*
- *Si vous avez déposé un dossier en Banque de France, contactez-nous.*



## RENSEIGNEMENTS

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES  
DU CALVADOS  
**Service Logement, habitat et  
aides financières aux familles (Logafa)**  
8 avenue du Six-juin - CS 20001  
14023 CAEN Cedex 9

prets-equipement@caf14.caf.fr  
02 31 30 90 30